

Le budget 2024

Les 46 conseillers départementaux du Gard se sont réunis le 12 janvier 2024. À l'ordre du jour figurait notamment l'adoption du budget, d'un montant total de 1,2 Mds€.

Dans un contexte économique de plus en plus contraint, le Conseil départemental maintient son cap en 2024 : il augmentera ses investissements et renforcera encore son action en faveur des Gardoises et des Gardois.

Publié le 05/09/2024 - Mise à jour le 04/10/2024

« La concertation permanente avec les citoyens a été la clé de notre succès, favorisant l'émergence et la concrétisation de projets significatifs. En 2024, cette ambition d'aller de l'avant se renforce »

Françoise Laurent-Perrigot.

Présidente du Conseil départemental du Gard



Malgré un niveau d'**épargne brute** impacté par l'inflation et par des dépenses incontournables dans le domaine des solidarités sociales, la collectivité compte maintenir un bon niveau d'épargne brute en maîtrisant ses dépenses de fonctionnement.

Côté **épargne nette**, au regard du désendettement réalisé ces dernières années, la charge de remboursement des intérêts décroît. Cela va permettre à la collectivité territoriale de recourir à de nouveaux emprunts, à hauteur de 50 M€, en 2024 pour mettre en oeuvre des projets d'investissement à long terme et mener à bien de nombreuses actions utiles au territoire et à ses habitants.

10 M€ d'investissements supplémentaires injectés en 2024 par rapport à 2023

Les dépenses réelles d'investissement de 156 M€ en 2024, comprennent notamment les routes et les mobilités, les collèges, l'eau et la valorisation du patrimoine naturel, l'aide aux collectivités locales via les contrats territoriaux, la transition énergétique, la construction et la réhabilitation des Établissements d'hébergement pour personnes âgées et handicapées, les logements sociaux, les centres médico-sociaux, le Service départemental d'incendie et de secours, la mutation du Centre départemental sportif de Méjannes-le-Clap, l'ouverture au public du Parc Meynier de Salinelles à Nîmes et l'ouverture d'une Maison du Conseil départemental au Château d'Assas au Vigan.

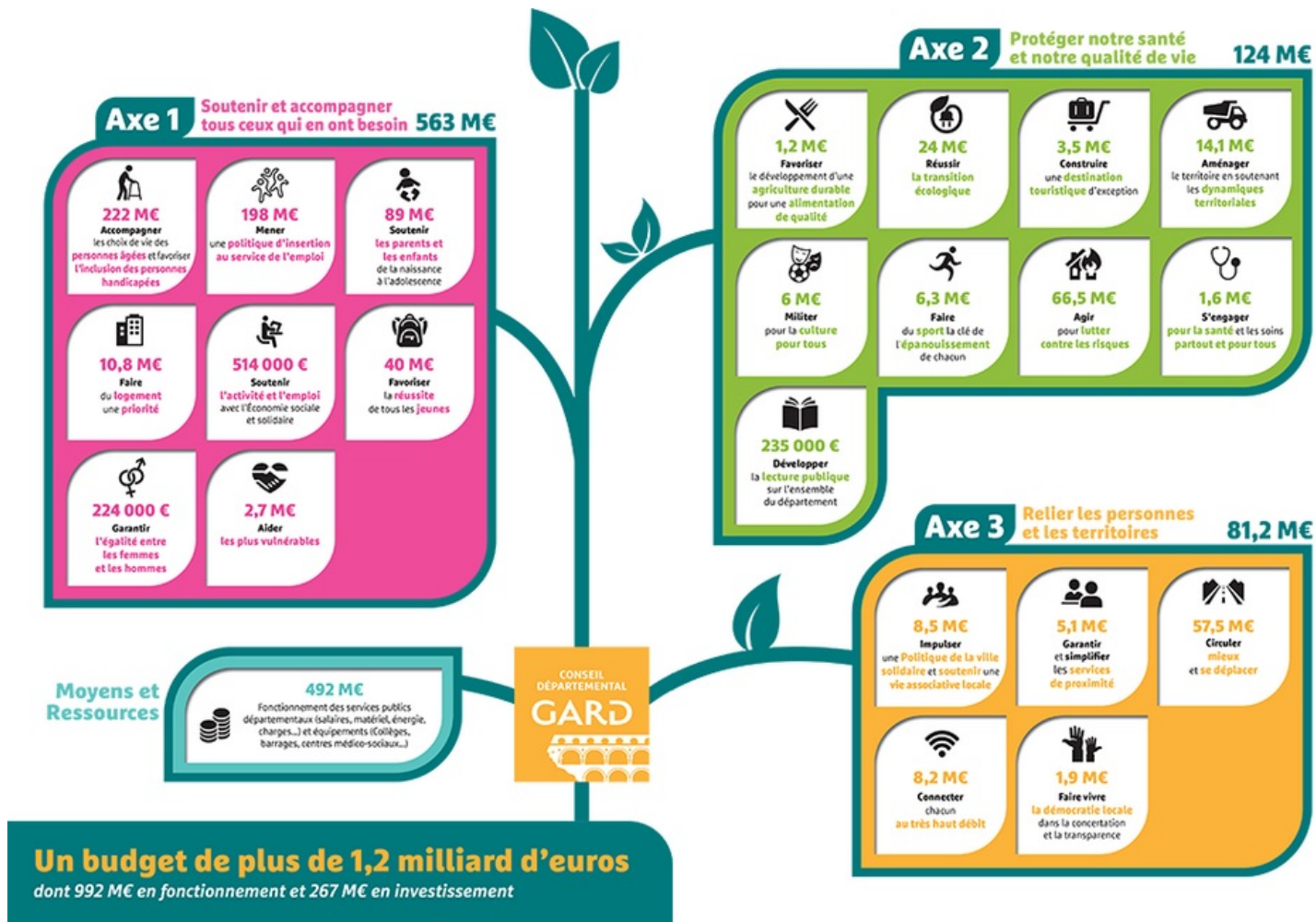
Renforcer l'action à travers la mise en œuvre de schémas

La feuille de route, définie dans le projet politique, a conduit également en 2023 à l'adoption du Schéma des mobilités, du Schéma des sports et du Schéma des enseignements et pratiques artistiques.

Le budget 2024 est bâti pour permettre la mise en œuvre de ces schémas.

Avec ce **budget global de 1,2 milliard d'euros en 2024**, le Conseil départemental assure la stabilité de l'action publique tout en renforçant ses services publics et ses investissements, dans l'objectif de répondre au mieux aux besoins et aux attentes des Gardoises et des Gardois, **suivant les trois grands axes de la politique de la majorité** :

- **Soutenir** et **accompagner** tous ceux qui en ont besoin
- **Protéger** notre santé et notre qualité de vie
- **Relier** les personnes et les territoires



Deux ans et demi se sont écoulés depuis notre élection, et plutôt que de dresser un bilan, nous nous projetons vers l'avenir. La période est marquée par des fragilités accrues pour nos concitoyens mais aussi nos entreprises, nos associations, nos collectivités. Fort heureusement, le Conseil départemental du Gard a su maîtriser judicieusement ses finances, évitant ainsi les difficultés. Une attention particulière envers les plus fragiles d'entre guide toutes nos actions, de la protection des enfants à l'accompagnement des personnes en détresse. Il nous faudra demain continuer à faire grandir cette formidable chaîne des solidarités qui anime le territoire. En 2024 nous agissons pour que le Gard demeure à jamais ce fameux Gard solidaire qui nous est cher.

Françoise Laurent-Perrigot

Présidente du Conseil départemental du Gard

L'Assemblée départementale prévoit d'adopter 3 autres Schémas en 2024 :

le Schéma de l'Économie sociale et solidaire

le Schéma de la Culture

le Schéma des Archives départementales.



Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi

■ *Hôtel du département : de 8h00 à 17h00*

■ *Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*

■ *Standard Tél.: 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.*

2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76